

DICRIM
Commune de Haute-Isle



Édito

ANTICIPER, PRÉVENIR

Les événements climatiques nous rappellent qu'il n'y a pas de territoire exempt de risques naturels... L'industrialisation apporte également son lot de risques technologiques potentiels.

Personne n'est à l'abri en matière de risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques, il appartient au Maire d'informer chaque habitant de sa commune.

Vous avez entre les mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), dont la vocation est de vous informer le mieux possible des risques existants et de la conduite à tenir.

Vous y trouverez tous les renseignements sur les risques majeurs et toutes les consignes à appliquer en cas d'alerte.

Ce DCRIM est disponible et téléchargeable sur le site internet de la commune d'Haute-Isle. Vous pouvez également le consulter en Mairie.

Le DCRIM accompagne le Plan Communal de Sauvegarde qui permet à la collectivité d'organiser l'assistance à la population en cas de sinistre important.

La commune d'Haute-Isle est essentiellement exposée aux risques naturels : inondation, mouvement de terrains, gonflements des argiles,

Mais également aux risques technologiques : transport de matières dangereuses.

Seule la population située dans les zones à risques est concernée par les évacuations. Ces consignes se feront sur ordre, par communiqué transmis par tous les moyens appropriés..

Dans la gestion de crise, notre objectif se définit en trois parties :

- informer pour mieux appréhender l'événement,
- sauvegarder les personnes et les biens,
- protéger l'environnement.

Je vous laisse maintenant découvrir ce document et vous invite à le conserver précieusement. Dans le domaine des risques majeurs susceptibles de nuire à la population, notre mission est de donner la priorité à l'information préventive en étant convaincu que c'est la meilleure façon d'appréhender ces risques.



Sommaire

Édito	2
Sommaire	3
Rappel sur les signaux d'alerte et conduite à tenir	4

1 - LES RISQUES NATURELS

Les alertes météorologiques	6
L'alerte vague de chaleur - canicule	7
L'alerte Grand Froid	8
Le risque inondations	10
Le phénomène de retrait et de gonflement des argiles	12
Le risque mouvement de terrain instabilité rocheuse	14



2 - LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Les transports des matières dangereuses	20
---	----

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cartographie des risques naturels sur la commune	25
Cartographie inondations	
Cartographie des zones de l'instabilité rocheuse	
Cartographie transport matières dangereuses	
Contact et bons réflexes	26



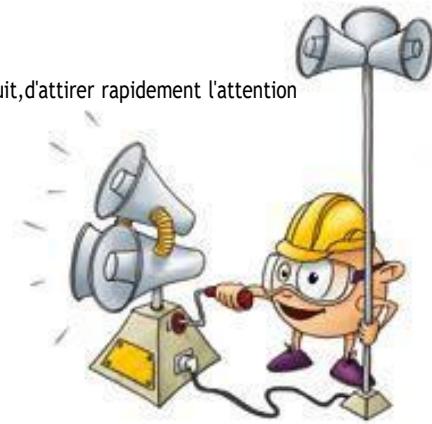
Rappel sur les signaux d'alerte et conduite à tenir

L'alerte aux populations

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) permet de jour comme de nuit,d'attirer rapidement l'attention des populations afin de prendre les mesures de sauvegarde appropriées.

Quelle que soit la menace, le signal du SAIP doit susciter les réflexes suivants :

- > Ne pas rester dans la rue (à l'endroit le plus exposé),
- > Se confiner dans un local clos et se calfeutrer (portes et fenêtres fermées),
- > Écouter la radio, source d'information France Inter ou radios locales,
- > Ne pas téléphoner, laisser libre les réseaux pour les secours,
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- > Ne pas fumer, éviter flamme et étincelle,
- > S'assurer que l'entourage a reçu la consigne.



L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée actuellement par des ensembles mobiles d'alerte (véhicules équipés de haut-parleurs ou de sirènes) des envois de SMS et mail.

Fin de l'alerte

- > La fin de l'alerte est annoncée par message radiodiffusé et par un signal sonore (continu et d'une durée de 30 secondes).
- > Celui-ci marque la fin du danger.

L'abri ne doit pas être quitté avant la consigne des autorités.



Les alertes météorologiques

Les phénomènes concernés :



Vents violents



Orages



Pluie-inondation



Inondation



Grand Froid



Canicule



Neige-Verglas



**Les différents niveaux de vigilance,
Les consignes et conseils de comportement :**

Alerte verte

Pas de vigilance particulière.

Alerte jaune

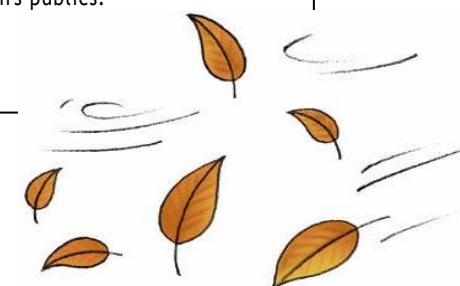
Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex : orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous informés de l'évolution de la situation.

Alerte orange

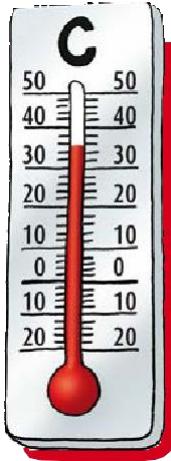
Soyez très vigilants. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous informé de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Alerte rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez informé régulièrement de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



L'alerte vague de chaleur (anciennement canicule)



L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, est susceptible d'entraîner de graves complications sur son état de santé. Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires

Les 4 niveaux du plan canicule

Niveau 1



Veille saisonnière. Correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France. La plate-forme téléphonique 0800 06 66 66 est activée.

Niveau 2



Avertissement chaleur. Déclenché "en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent".

Niveau 3



Alerte canicule. Déclenchée par les préfets lorsque la vigilance météo vire à l'orange. Il faut que la température atteigne les 34°C et qu'elle ne redescende plus en dessous des 20°C la nuit durant 3 jours consécutifs.

Niveau 4



Mobilisation maximale. Passage en vigilance rouge dans la carte de vigilance de Météo France. En cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable.

Les consignes et conseils de comportement

- > **Se protéger de la chaleur** en fermant les volets et les fenêtres
- > **Rester chez soi**, si possible, aux heures les plus chaudes, dans une pièce rafraîchie.
- > **S'humidifier régulièrement** dans la journée (brumisateur, douche)
- > **Boire et manger régulièrement** et porter des vêtements légers, protéger votre tête
- > **Demander conseils à votre médecin** ou pharmacien si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels
- > **Éviter les activités extérieures**

La prise en charge des personnes fragiles

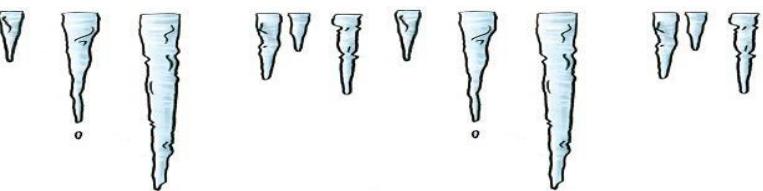
Les personnes âgées ou isolées sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie, en se faisant inscrire sur le registre nominatif communal.

Un contact périodique avec les personnes inscrites permet de leur apporter conseils et assistance

Où s' informer ?

Le "115" est la ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux personnes sans abri et en grande difficulté. C'est un numéro national d'appel, gratuit, il assure les missions d'accueil, d'écoute et d'information

L'alerte grand froid



Les consignes et conseils de comportement

- > Limitez au maximum les activités extérieures.
- > Remettez si possible tout voyage prolongé en automobile. Si vous êtes bloqués en voiture, faites tourner le moteur 10 mn toutes les heures. Faites de temps en temps quelques exercices afin de maintenir une bonne circulation sanguine.
- > Couvrez-vous très chaudement et maintenez un niveau d'exercice régulier.
- > Maintenez à la maison une température ambiante (19°C minimum), fermez les pièces non utilisées et assurez-vous du bon entretien de votre chauffage.
- > N'obstruez pas vos bouches d'aération.
- > Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches (famille, voisins...), si vous habitez seul.

Un dispositif national d'accueil, hébergement et d'insertion a été mis en place pour faire face aux périodes d'urgences hivernale. Toutes les personnes qui le nécessitent doivent bénéficier d'une mise à l'abri quelle que soit leur situation administrative. Dans ces périodes, une attention particulière est portée par les services de Police auprès des sans-abri. Il est essentiel de repérer les personnes et les familles vivant dans des conditions d'habitat précaire et qui pourraient se trouver en situation de danger. Signalez-les en appelant la Police Nationale au 17 ou le Samu Social au 115.

Les 3 niveaux du plan Grand Froid :

Niveau 2



Temps froid : températures positives la journée et entre 0°C et -5°C la nuit

Niveau 3

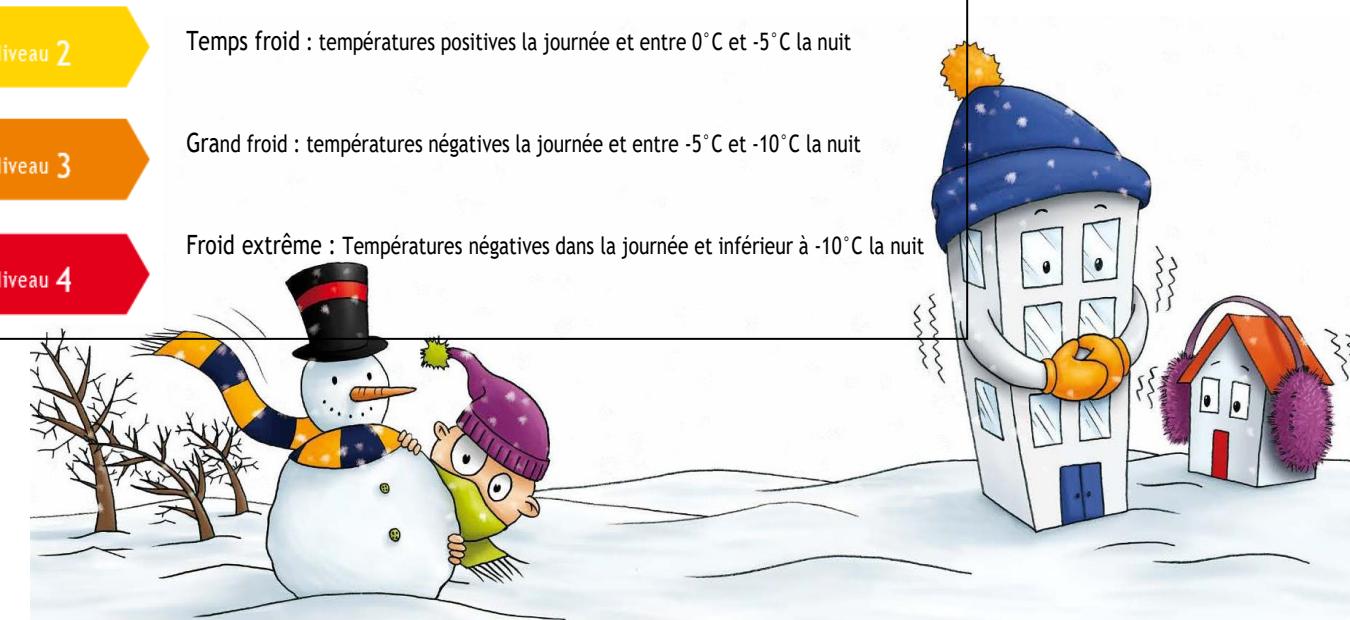


Grand froid : températures négatives la journée et entre -5°C et -10°C la nuit

Niveau 4



Froid extrême : Températures négatives dans la journée et inférieur à -10°C la nuit

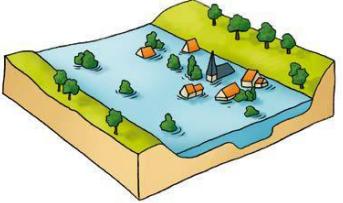


Le Risque inondation

Définition d'une crue

Une crue, phénomène hydrologique de base, est l'augmentation plus ou moins brutale du débit et par conséquent de la hauteur d'un cours d'eau. En général, on distingue deux types de crues : les crues fluviales et les crues torrentielles même si le passage de l'une à l'autre se fait de façon continue. Les crues fluviales, souvent saisonnières, affectent les cours d'eau importants aux vastes bassins versants. En général, la montée des eaux peut être rapide (une dizaine d'heures environ), tout comme la décrue. Les dernières crues les plus importantes de la Seine sont celles de 2016 et 2018.

Par débordement direct d'une rivière qui touche des vallées entières



Par accumulation des eaux de ruissellement



Par remontée dans les réseaux d'assainissement dans les points bas localisés



Consignes générales

Avant

Prévoir les gestes essentiels :

- . Fermer portes et fenêtres, (obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents),
- . Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- . Couper l'électricité et le gaz,
- . Garer les véhicules, sur les points hauts,
- . Amarrer les cuves (pollution, toxiques, fuel...) etc.,
- . Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- . Préparer une évacuation éventuelle,

S'informer en Mairie :

- . De la montée des eaux,
- . Des risques encourus,
- . Des consignes de sauvegarde,
- . Du signal d'alerte,
- . Des plans d'intervention,
- . Connaître les points hauts de son quartier.

Prévoir les équipements minimums :

- . Radio portable avec pile,
- . Lampe de poche avec piles,
- . Eau potable,
- . Papiers personnels,
- . Couvertures,
- . Vêtements de rechange,
- . Matériel de confinement,
- . Médicaments urgents et nécessaires.



Pendant

- > S'éloigner des lieux présentant un danger et rejoindre les points hauts.
- > Écouter la radio : les premières consignes seront données sur les ondes.
- > Ne pas téléphoner, laisser libre les lignes téléphoniques pour les secours.
- > S'informer de la montée des eaux par radio.
- > Évacuer vers les points de rassemblement si la consigne est donnée
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'Administration.

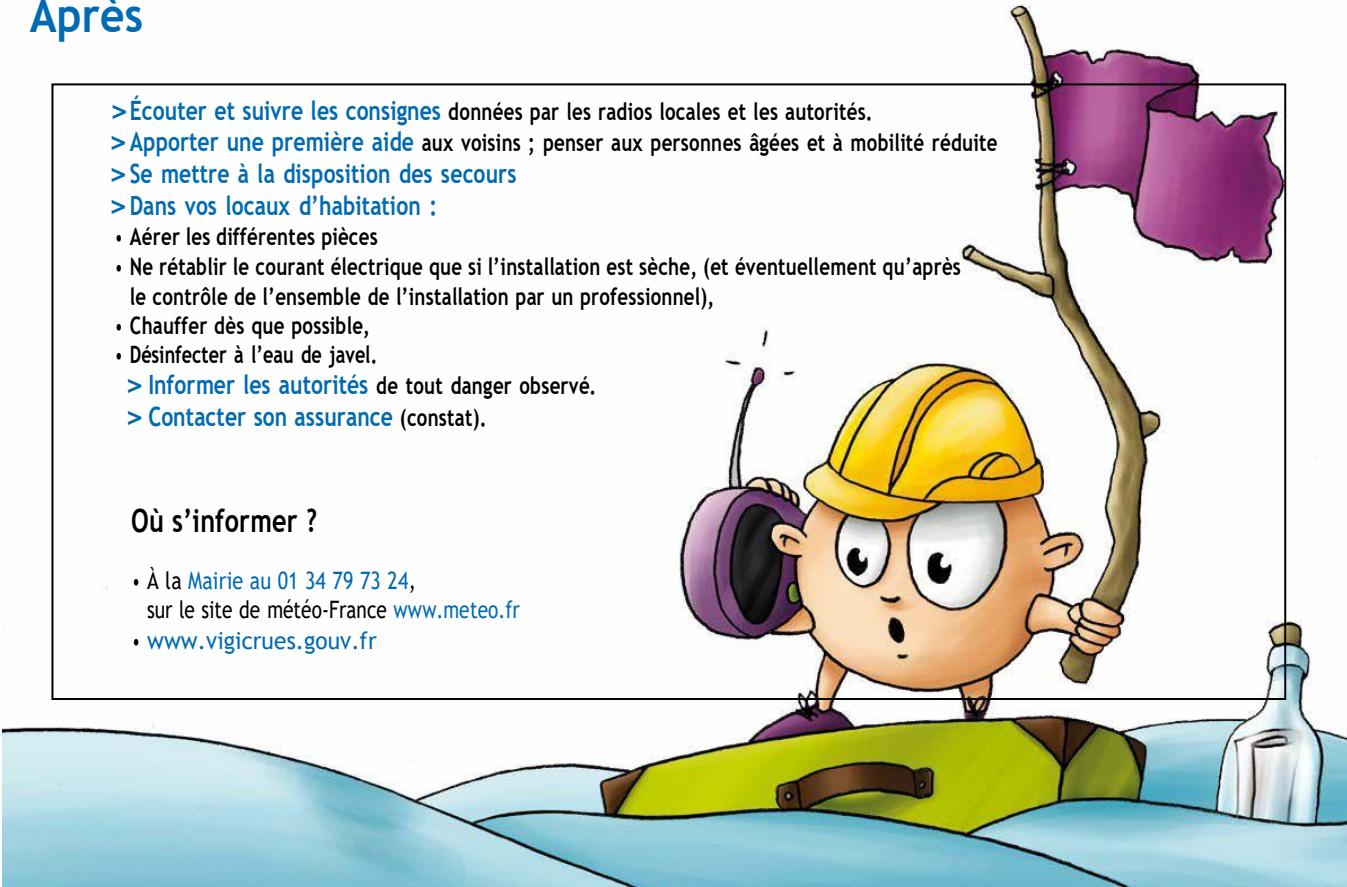


Après

- > Écouter et suivre les consignes données par les radios locales et les autorités.
- > Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et à mobilité réduite
- > Se mettre à la disposition des secours
- > Dans vos locaux d'habitation :
 - . Aérer les différentes pièces
 - . Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche, (et éventuellement qu'après le contrôle de l'ensemble de l'installation par un professionnel),
 - . Chauffer dès que possible,
 - . Désinfecter à l'eau de javel.
- > Informer les autorités de tout danger observé.
- > Contacter son assurance (constat).

Où s'informer ?

- À la Mairie au 01 34 79 73 24,
sur le site de météo-France www.meteo.fr
- www.vigicrues.gouv.fr



Le phénomène de retrait et de gonflement des argiles

Observé depuis très longtemps, ce phénomène peut apparaître en période de sécheresse. Les variations de teneur en eau de certains minéraux argileux sont à l'origine de ces tassements (par évaporation). En Val-d'Oise, il existe des formations à dominante argileuse, plus ou moins marquées et donc soumises à un risque de retrait ou de gonflement plus ou moins élevé.

La commune de Haute-Isle est concernée par un aléa faible

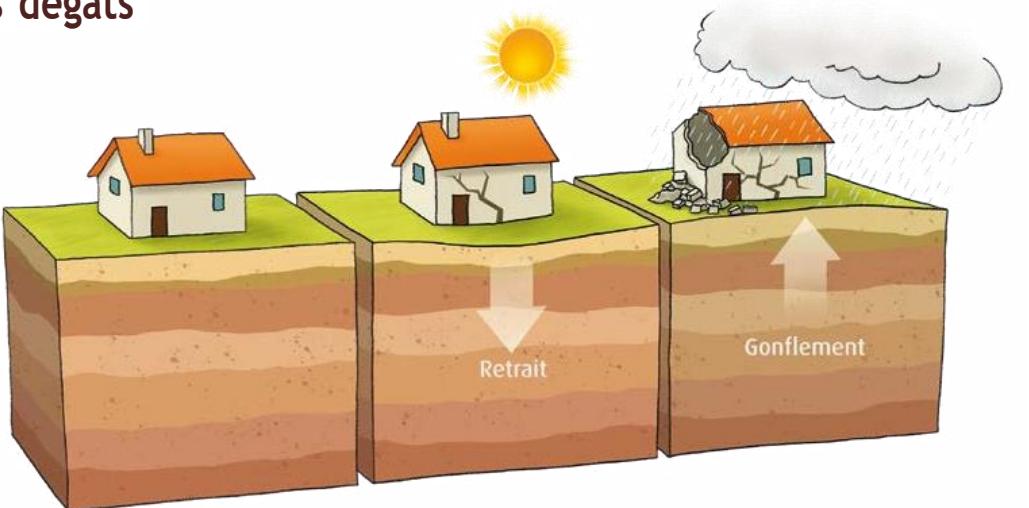
Les précautions à prendre

- > Identifier le sol :
En cas de doute, il est conseillé de faire procéder par un bureau d'études spécialisées, à une reconnaissance du sol avant la construction.
Elle permet de déterminer les mesures à prendre pour réaliser en toute sécurité, le projet, tout en tenant compte de cet aléa.

- > Mais aussi,
 - adapter les fondations,
 - rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés,
 - éviter les variations localisées d'humidité,
 - éloigner les plantations d'arbres,
 - éviter les pompages à usage domestique à moins de 10m de l'habitation,
 - éloigner les eaux de ruissellement (utilisation des réseaux lorsque c'est possible).

La manifestation des dégâts

- > Observation de fissures en façade, souvent obliques et passant par les points faibles.
- > Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres).
- > Dislocation des dallages et des cloisons.
- > Rupture des canalisations enterrées.
- > Tassements de terrain.



Le risque mouvement de terrains

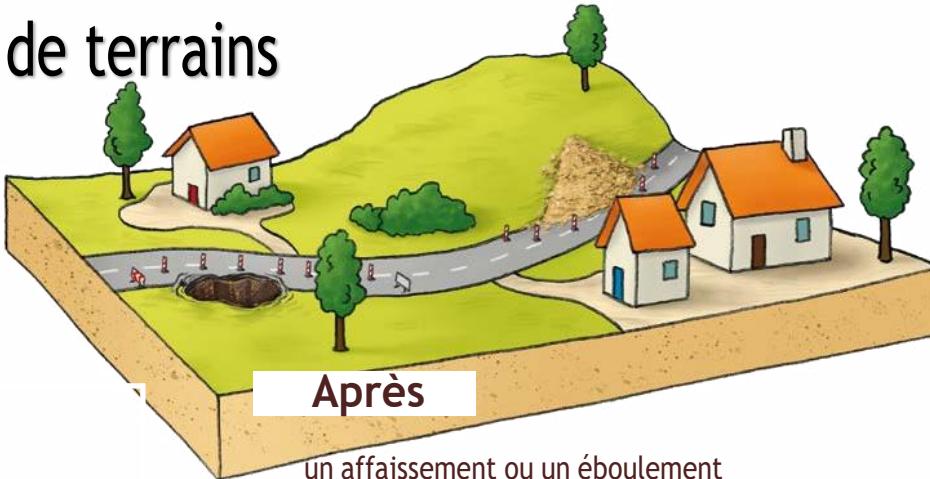
Instabilité des front rocheux et boves

Conseils à la population

Avant

un affaissement ou un éboulement

- > S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- > Alerter les autorités lorsqu'une cavité présente des signes inquiétants d'instabilité et éviter de pénétrer dans les lieux.
- > Clôturer les terrains effondrés ou les accès et signaler le danger.



un affaissement ou un éboulement

- > Évaluer les dégâts et les dangers.
- > Empêcher l'accès au public dans un périmètre deux fois plus étendu que la zone d'effondrement.
- > Informer les autorités.
- > Se mettre à la disposition des secours.

Pendant

un affaissement ou un éboulement

- > Fuir perpendiculairement au sens de l'éboulement.
- > Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- > Séloigner du point d'effondrement et ne pas revenir sur ses pas.
- > Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



Pour le retrait gonflement des argiles et les aléas instabilités fronts rocheux

- > Consulter les cartographies des aléas .
- > Faire réaliser une étude géotechnique pour connaître les caractéristiques du sol.
- > Suivre les recommandations constructives.



Où s'informer ?

- sur le site internet de la Préfecture :
 - <https://www.val-doise.gouv.fr> sur www.georisques.gouv.fr

Transport de matières dangereuses

Définition

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières. Le développement des infrastructures de transport, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic, multiplient les risques d'accidents.

Aux conséquences habituelles des accidents de transport peuvent venir s'ajouter les effets du produit transporté. L'accident de TMD combine un effet primaire immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).

Il n'y a pas de signal d'alerte spécifique, celui-ci est donné par les moyens existants (sirènes, ensembles mobiles...).



Consignes générales

Des consignes générales, à suivre "avant, pendant et après" une alerte, ont été définies.

Avant



- > Prévoir les équipements minimums :
 - Radio portable avec piles,
 - Lampe de poche avec piles,
 - Eau potable,
 - Papiers personnels,
 - Médicaments urgents,
 - Couvertures,
 - Vêtements de rechange,
 - Matériel de confinement.



- > S'informer en mairie :
 - Des risques encourus,
 - Des consignes de sauvegarde,
 - Du signal d'alerte,
 - Des plans d'intervention.
- > S'organiser :
 - Au besoin, constituer des groupes (familles, locataires, cages d'escaliers,...),
 - Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survenait (protection, évacuation, points de rassemblement).

Pendant

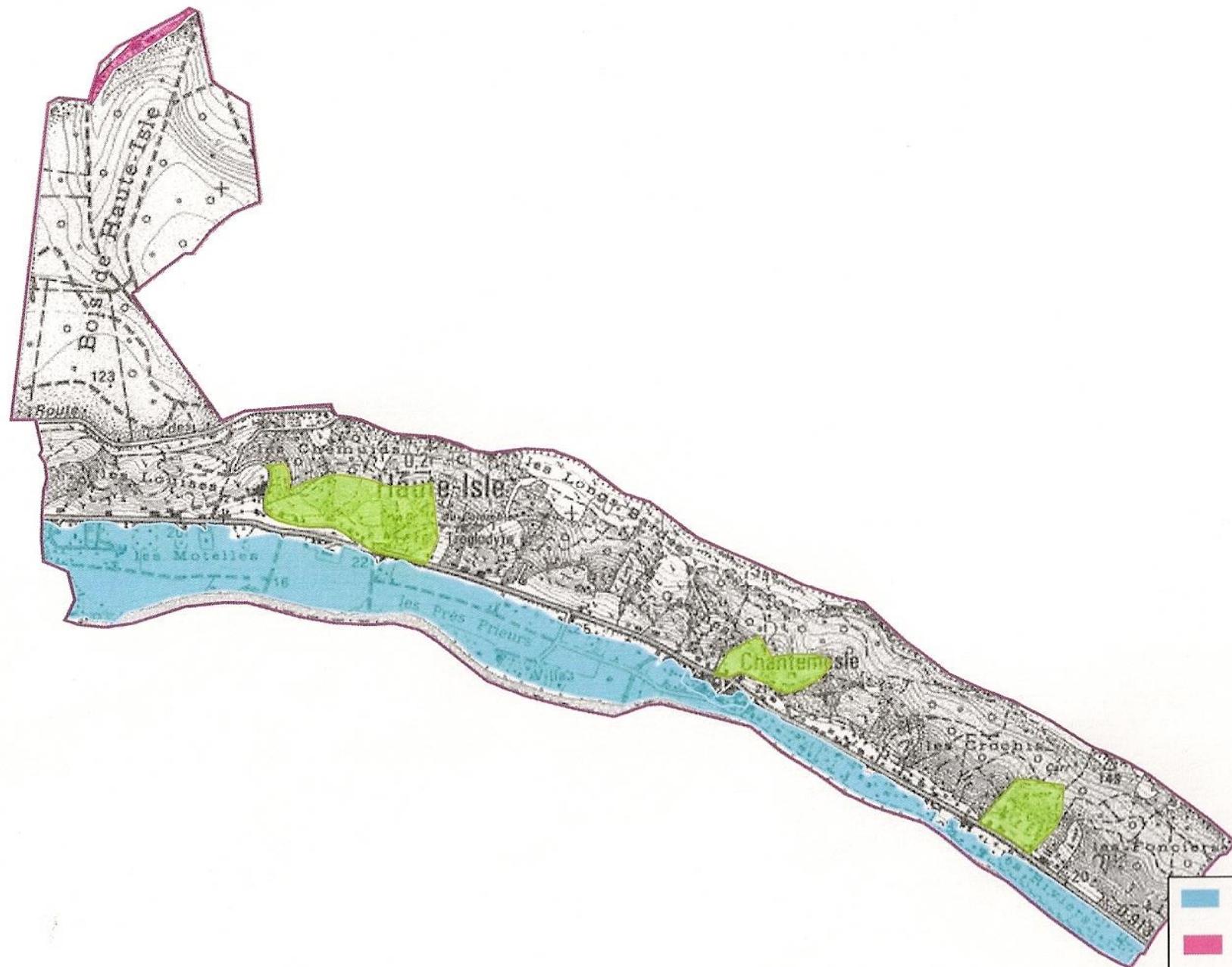
- > Prioritairement, mettez-vous à l'abri.
- > Se confiner en fonction de la nature du risque et des consignes données.
- > Écouter la radio (les premières consignes seront données par les stations locales, cf. page 4).
- > Diffuser l'information aux groupes constitués,
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'administration.
- > Ne pas encombrer le réseau téléphonique.
- > Pas de flamme (risque d'explosion).



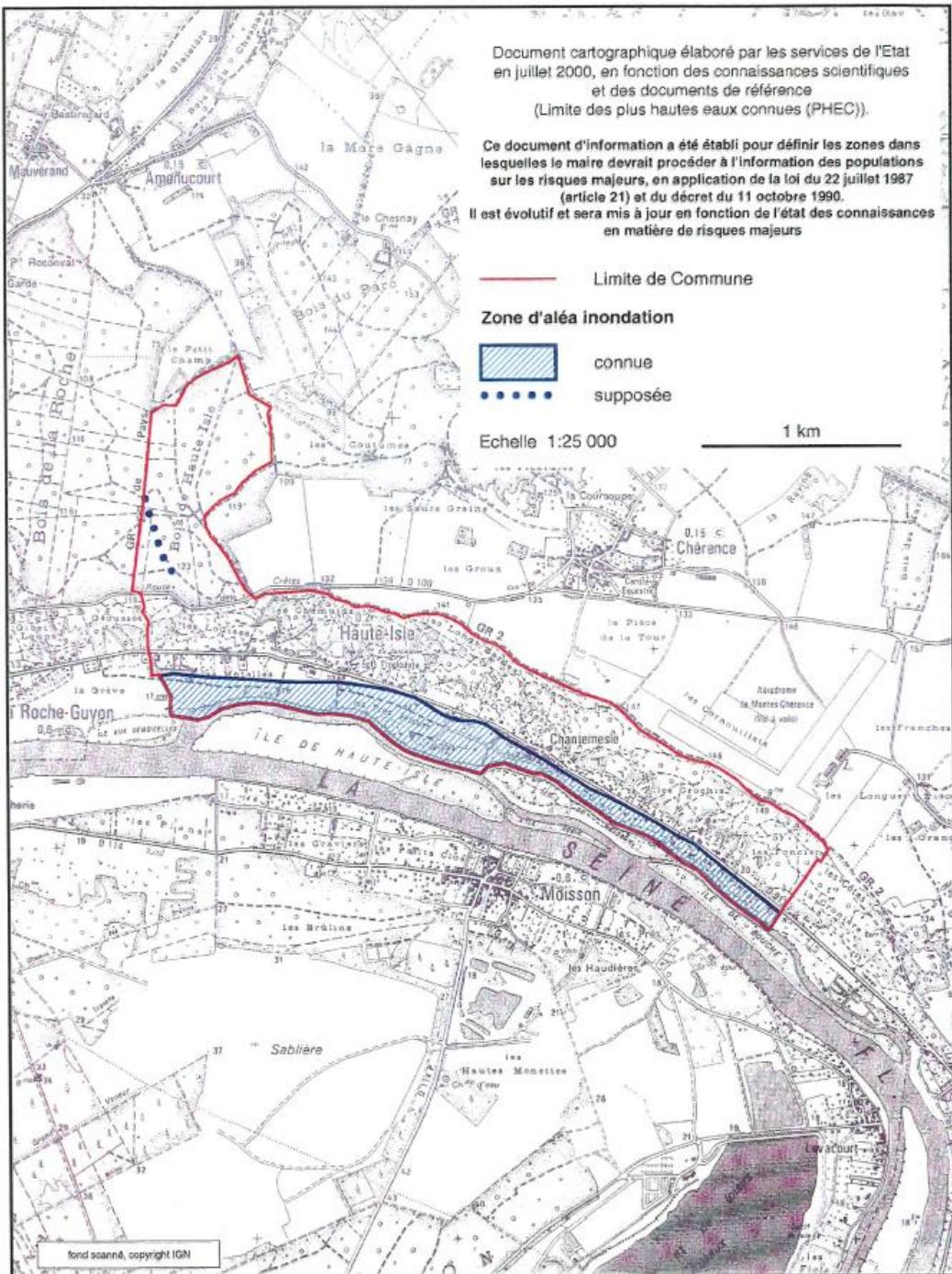
Après

- > Écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- > Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- > Se mettre à la disposition des secours.
- > Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.
- > Évaluer les dégâts (s'éloigner des points dangereux).
- > Informer les autorités de tout danger persistant.

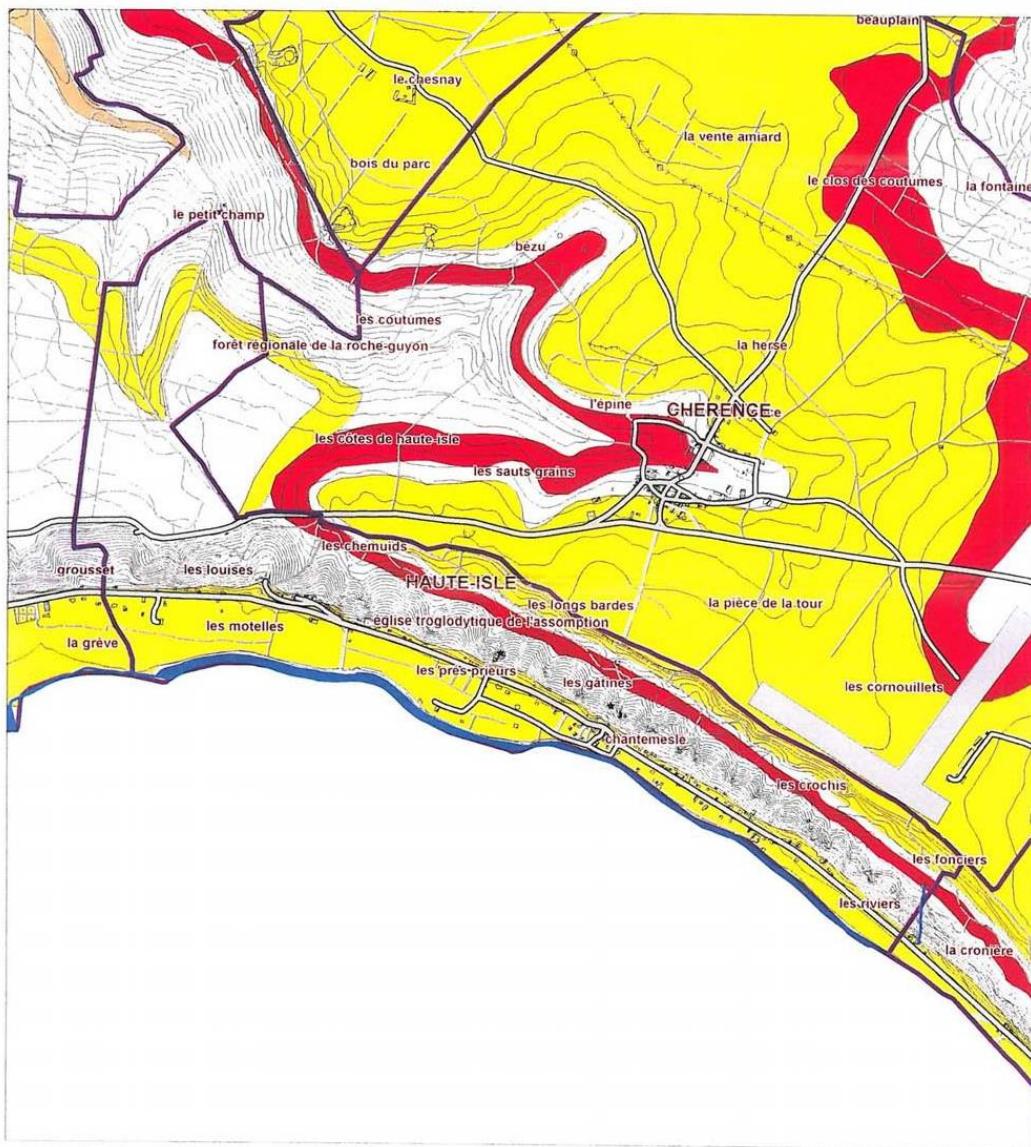
Sur la commune d'Haute-Isle le transport de matière dangereuse ne concerne que le gazoduc circulant en sous-sol le long de la RD 913



- Inondation par débordement
- Inondation par ruissellement
- Mouvement de terrain



Carte "retrait-gonflement des sols argileux" sur la commune de Haute-Isle



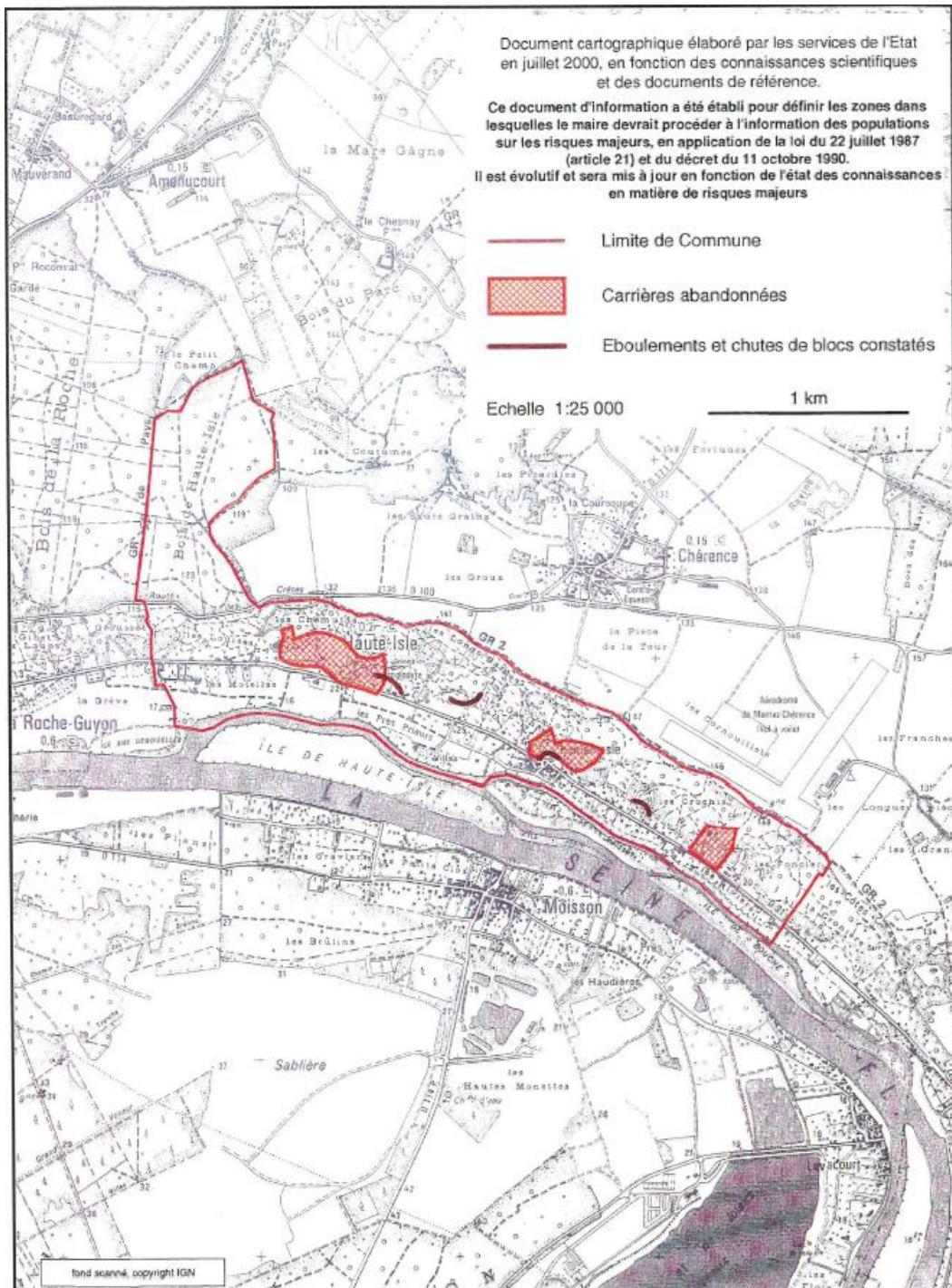
Echelle: 1/15000

SUADD/PREP/MRG le 18 septembre 2006
Source BRGM2004
BdTopo_Pays© IGN
Carte: 08_08_059

LEGENDE

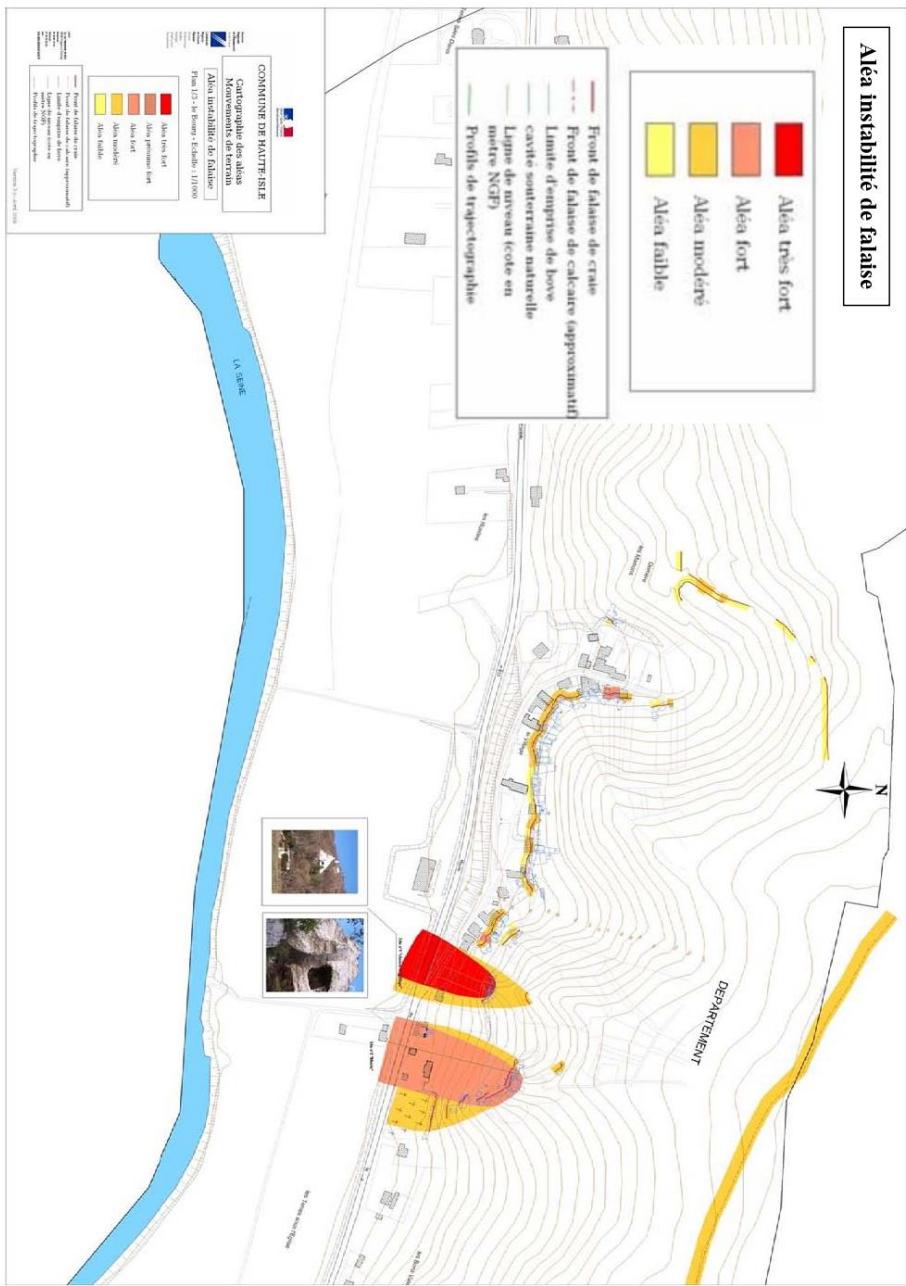
- Limite communale
- Cours d'eau
- Surface d'eau

Niveau de susceptibilité des sols	
■	Fort
■	Moyen
■	Faible



Cartographie des aléas mouvements de terrain – aléa instabilité de falaise

Aléa instabilité de falaise

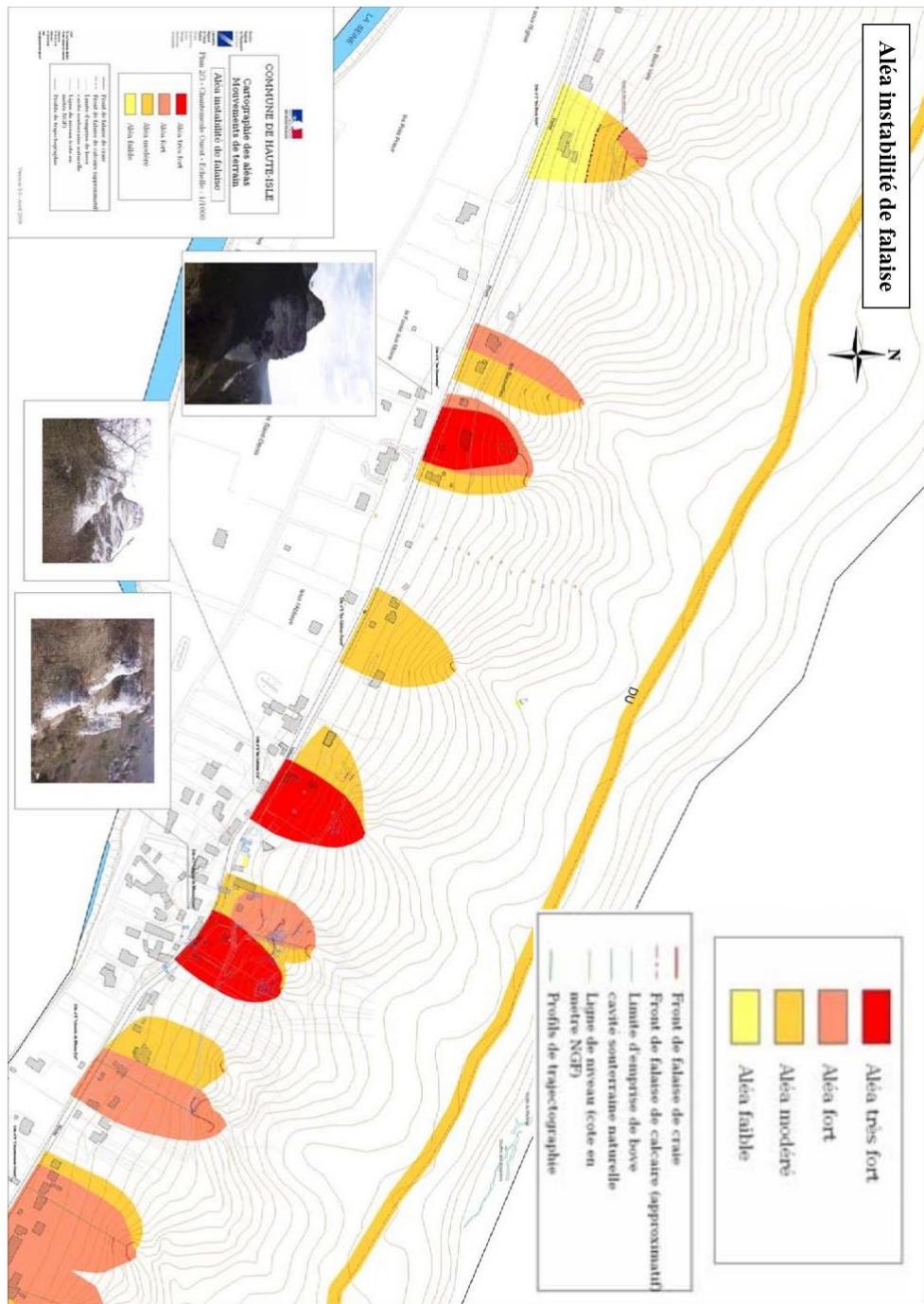


Aléa instabilité de falaise

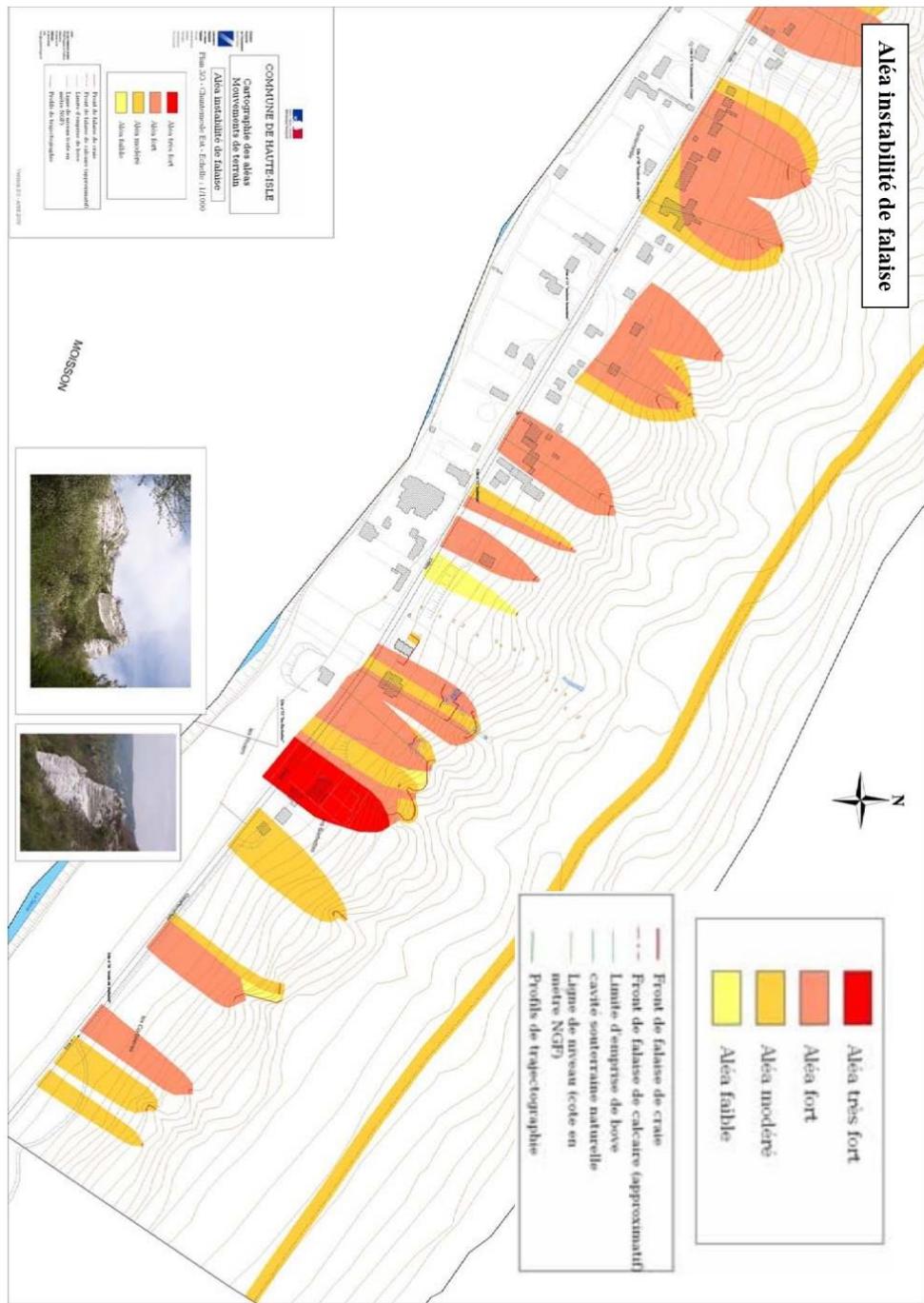


- Front de falaise de craie
- Front de falaise du calcaire (approximatif)
- Limites d'empilage des bancs
- Cavité souterraine naturelle
- Ligne de niveau (cote en mètre NGF)
- Profils de trajectographie

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible



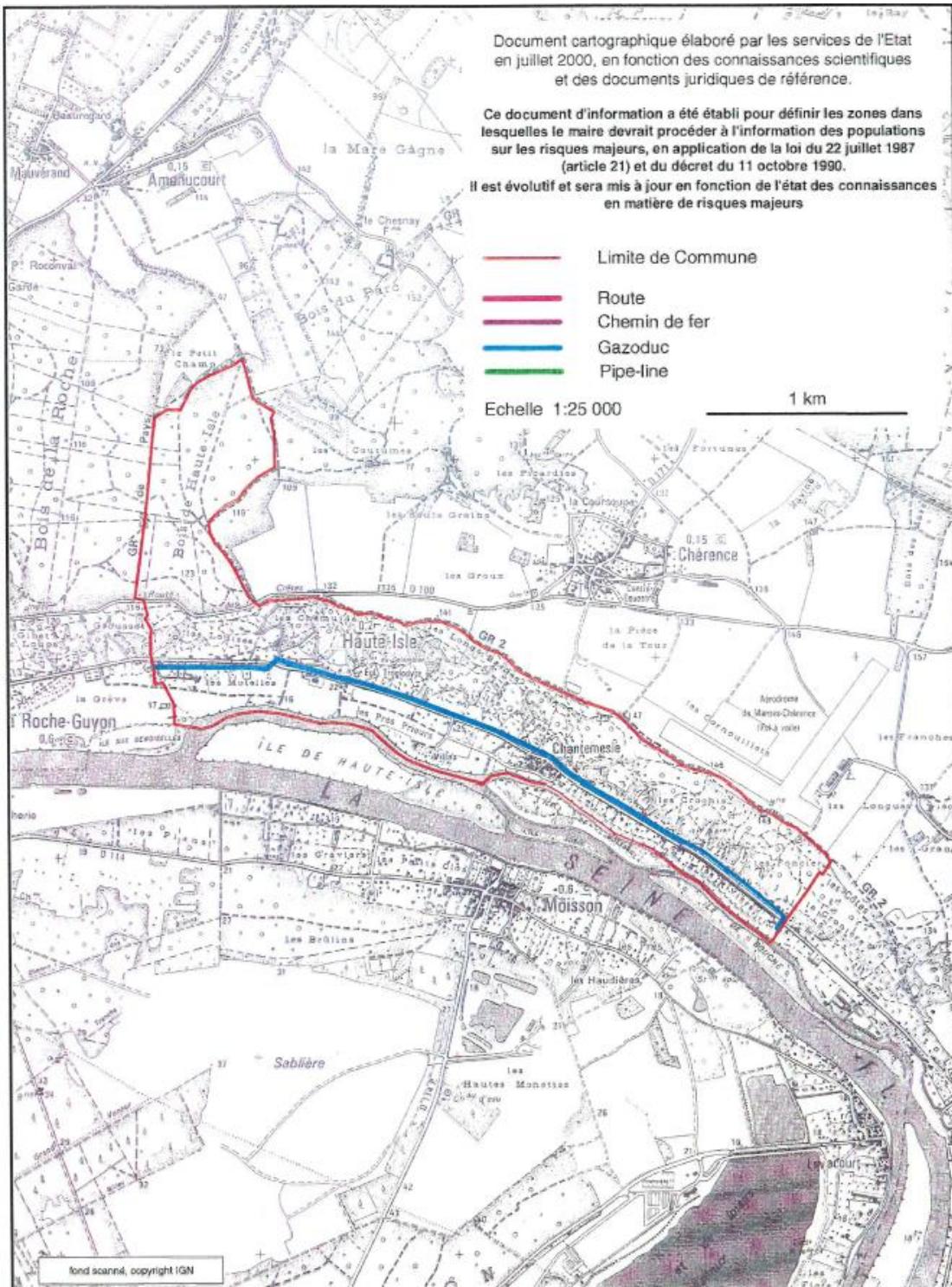
Aléa instabilité de falaise



Document cartographique élaboré par les services de l'Etat en juillet 2000, en fonction des connaissances scientifiques et des documents juridiques de référence.

Ce document d'information a été établi pour définir les zones dans lesquelles le maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs, en application de la loi du 22 juillet 1987 (article 21) et du décret du 11 octobre 1990.

Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances en matière de risques majeurs



Contact et bons réflexes

Contacts

Commune d'Haute-Isle | 01 34 79 73 24 | <https://hauteisle.fr/>

Préfecture du Val-d'Oise | 01 34 20 95 95 | <https://www.val-doise.gouv.fr/>

Pompiers | 18 ou 112 (numéro unique d'urgence européen)

SAMU | 15

Gendarmerie Nationale | Magny-en-Vexin | 01 34 46 88 88 ou 17 (Urgences)

Les bons réflexes au téléphone

En situation de danger ou témoin d'un accident, il est fondamental de :

> **Donner l'alerte**

Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

> **Que dire au téléphone**

L'efficacité des secours dépend des informations données :

Adresse précise du lieu du sinistre,

Circonstances (ce qui est arrivé),

Ce que vous constatez,

Nombre et état des victimes,

Danger supplémentaire éventuel,

Numéro de téléphone de l'appelant,

> **Ne raccrochez pas le premier**



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



Outils de base

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de recharge ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



BOUGIES

avec allumettes ou briquet



RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de recharge
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Pour en savoir plus :
gouvernement.fr/risques

